

30.09.2011 - 11:59 Uhr

Primes-maladie: les jeunes trinquent! Oui, mais pourquoi?

Lausanne (ots) -

Il est bon de remettre les choses dans leur contexte...

Lors de la création de la LAMal, le législateur avait eu la sagesse de tenir compte de la situation pécuniaire modeste des jeunes en autorisant un rabais assez conséquent sur les primes des seuls apprentis et étudiants à charge de leurs parents.

Or, cette disposition légale fut rapidement bafouée par un grand assureur qui prit la liberté d'accorder une telle réduction à l'ensemble des jeunes jusqu'à 25 ans, ceci quel que soit leur statut.

Malheureusement, l'autorité de surveillance n'a pas jugé utile de contraindre cet assureur à appliquer rigoureusement la loi. Au contraire, elle a toléré cette pratique dont résulte actuellement une série d'effets pervers, dont notamment:

Le jeune trader de l'UBS qui bénéficie d'une réduction de prime au même titre que les enfants d'un ouvrier qui gagne le dixième de son salaire.

Aujourd'hui, si l'on veut alléger les primes des jeunes, il n'y a qu'une seule chose à faire: rétablir la situation initiale et revenir ainsi à la sagesse du législateur de l'époque - à savoir, favoriser uniquement les jeunes en formation.

Pour rappel, la hausse moyenne annoncée par l'OFSP n'est pas représentative de l'ensemble des assurés, étant donné que ce dernier ne se base que sur la franchise ordinaire (à CHF 300.-) pour les adultes. Comme mentionné dans nos communiqués de presse, la hausse sera plus importante pour les jeunes adultes, mais également pour les assurés ayant une franchise élevée et pour ceux qui ont opté pour un modèle d'assurance alternatif.

Ces moyennes ne sont pas assez représentatives. En effet, plus de 180'000 primes figurent dans la base de données de bonus.ch. Parmi celles-ci, quelque 94'000 primes augmenteront de plus de 5% et plus de 35'000 primes afficheront une augmentation supérieure à 10%.

Il est donc impératif que chaque assuré compare les primes des différentes caisses par rapport à sa propre situation. Encore une fois, les seuls moyens d'économiser sur sa prime sont changer de caisse, augmenter sa franchise ou encore s'orienter vers un modèle alternatif. Et, avant tout, comparer!

Lien vers le comparatif d'assurance maladie:

<http://www.bonus.ch/zr35BH4.aspx>

Contact:

bonus.ch SA
Patrick Ducret
Directeur
Avenue de Beaulieu 33
1004 Lausanne
Tél.: +41/21/312'55'91
E-Mail: ducret@bonus.ch